

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/09/2021

Dossier complet le :

20/10/2021

N° d'enregistrement :

2021-5652

1. Intitulé du projet

Projet de ZAC "Le Tertre 4"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Mauges-sur-Loire

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Piton Gilles (Maire de la commune de Mauges-sur-Loire)

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 4 3 3 6 0 0 0 1 7

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Projet soumis à examen au cas par cas : SDP > 10 000 m ² b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher (SDP) au sens de l'article R.411-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du code de l'urbanisme est compris entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un quartier d'habitation, dans le cadre d'une procédure ZAC. Le site du projet, d'environ 5,2 ha se situe au nord-ouest de la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil (commune de Mauges-sur-Loire) dans le Maine-et-Loire (49) sur les parcelles de la section AI : 58p, 60p, 61p, 71p, 72p, 86p et AH : 210p, 214p et 262p.

Ce projet porté par la commune de Mauges-sur-Loire, est réalisé afin de répondre à une importante croissance démographique au niveau du territoire de Mauges Communauté (hausse de +0,5 à +0,8 % par an d'ici 2050, INSEE).

Le projet est situé en partie en zone urbanisée, soit en zone UB (zone urbaine à dominante habitat correspondant aux extensions du bourg) au Plan Local d'Urbanisme (cf. annexe n°7) ou zone urbanisable 1AUa (zone d'extension à dominante habitat à court ou moyen terme). Une partie du site du projet fait l'objet d'une OAP (cf. annexe n°8). Cette OAP sera ajustée dans le cadre d'une modification du PLU dont la procédure est en cours.

Le projet induira la démolition à moyen ou long terme d'un bâtiment situé sur la parcelle 214p à l'usage d'activité agricole.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à une forte hausse démographique associée à un vieillissement de la population ainsi qu'à une forte poussée de la primo-accession. La commune présente également une forte progression des ménages d'une seule personne et de familles monoparentales avec des revenus modestes (65% de ménages au revenu égal ou inférieur aux plafonds HLM).

C'est pourquoi ce projet s'attache à proposer une programmation immobilière adaptée au marché local et prévoit de :

- réaliser des logements sociaux diversifiés : intermédiaires /collectifs et individuels (environ 23 % de logements sociaux) ;
- réaliser des logements en accession aidée ;
- maîtriser la consommation d'espace : densité moyenne de 20 logements/ha ;
- appliquer une gestion hydraulique douce : gestion des eaux pluviales par infiltration avec noues, chaussée à structures réservoir.
- préserver la trame verte et bleue : préservation des haies bocagères existantes, valorisation du vallon, plantation de haies supplémentaires, noues plantées et/ou enherbées, plantation de massifs et arbres-tiges ou cépées en accompagnement des voiries et cheminements ;
- assurer la continuité des itinéraires doux avec l'existant et au sein du futur quartier ;
- créer des espaces verts et des espaces de partage : placette semi-piétonne, belvédère, jardins potagers, jardin de pluie en terrasses, promenade et verger etc. ;
- soigner la couture avec l'urbanisation existante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en 4 tranches comprenant :

- 102 logements ;
- de réseaux électriques ;
- des réseaux télécom ;
- des branchements de réseaux souples ;
- éclairage extérieur ;
- adduction eau - incendie ;
- des espaces verts à rôles multiples qui s'appuient sur les haies et éléments existants (jardin de pluie en terrasses, jardins potagers, verger, etc.) ;
- des voiries et des liaisons douces (voies piétonnes, voies partagées, etc.) avec créations de bouclages viaires notamment sur la route du Marillais pour la liaison avec la tranche 2.

La gestion des eaux pluviales est réalisée par infiltration dans des noues, massifs drainants et ouvrages aériens intégrés dans la trame verte.

Les espaces publics seront traités afin de limiter l'imperméabilisation (juste dimensionnement des chaussées, utilisation de revêtements perméables). Les règles et prescriptions applicables aux constructions viseront à limiter le taux d'imperméabilisation.

La trame végétale existante est préservée et renforcée par la plantation de haie de type bocager (notamment en lisières urbaines et le long du chemin agricole).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les lots seront viabilisés et réalisés par des aménageurs.

Le travail de conception du quartier du "Tertre 4" réalisé (limitation de l'imperméabilisation des sols, infiltration des eaux pluviales, plan bioclimatique, préservation des haies bocagères existantes, plantation de nouvelles haies de type bocager, limitation des îlots de chaleur, etc.) pour intégrer un maximum d'enjeux environnementaux permet d'éviter, de réduire et de limiter les impacts potentiels de l'aménagement. La démarche mise en place s'accompagnera d'une phase de pédagogie avec les futurs acquéreurs pour une bonne compréhension des principes d'aménagement voulus au sein de ce quartier.

Les espaces publics du nouveau quartier seront intégrés dans le plan de gestion différenciée mis en place sur la commune de Mauges-sur-Loire. Les noues et ouvrages d'infiltration aériens enherbés seront gérés en fauche tardive.

Pour les espaces plantés (haies, massifs), le choix des végétaux et les modalités de plantation (paillage broyat, BRP ou natte biodégradable) permettront de limiter l'entretien de ces espaces à terme (pas d'arrosage, forme libre donc intervention de taille limitée ...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- un dossier de création et de réalisation de ZAC ;
- un dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (en référence à la rubrique 2.1.5.0 - rejet d'eaux pluviales de la nomenclature Loi sur l'Eau), régime de déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de logements de la Tranche 1 :	- 25 logements
Nombre de logements de la Tranche 2 :	- 31 logements
Nombre de logements de la Tranche 3 :	- 33 logements
Nombre de logements de la Tranche 4 :	- 13 logements
- dont nombre de logements à vocation sociale :	- 24 logements
- dont nombre de logements en accession aidée :	- 10 logements
- dont nombre de lots libres de constructeur :	- 68 lots libres
Surface totale du projet et nombre total de logements :	- Environ 5,2 ha et 102 logements.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 47°21'32" N Lat. 1°01'36" O

"Le Tertre 4"

Entre la route du Marillais et de part
et d'autre de la route de l'Etrie à

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
49410, MAUGES-SUR-LOIRE

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

- SAINT-FLORENT-LE-VIEIL (49410, MAUGES-SUR-LOIRE)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le Tertre 4 constitue une extension des opérations précédentes :

- Tertre 3 : projet constitué de 9 logements locatifs sociaux, 6 logements PSLA en location-accession (livraison 2015) - Permis de construire délivré le 17 décembre 2012 ;
- Tertre 2 : projet constitué de 23 lots à bâtir - Permis d'Aménager (PA) délivré le 31 janvier 2012 ;
- Tertre 1 : projet constitué de 36 lots à bâtir - PA délivré le 14 février 2008.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en bordure nord de la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Loire de Nantes au Bec de Vienne" (520013069), à environ 650 m de la ZNIEFF de type 1 "Zone bocagère entre Champtoceaux et Saint-Florent-le-Vieil" (520004451) et à environ 380 m de la ZNIEFF de type 1 "Lit mineur, berges et îles de Loire entre les Ponts-de-Cé et Mauves-sur-Loire" (520015596).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 405 m des limites de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) "Grèves de Loire de Vair-sur-Loire à Mauges-sur-Loire" (FR3800899).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs monuments historiques sont présents sur la commune : la Chapelle Saint-Sauveur du cimetière, la Chapelle Cathelineau, l'Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil et la Colonne commémorative de la Duchesse d'Angoulême. Le nord du site du projet se situe dans le périmètre de protection du monument historique : Chapelle Saint-Sauveur du cimetière (2761002), classé par la liste de 1862. Il se situe néanmoins à plus de 400 m du monument en question.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet a fait l'objet d'un inventaire réglementaire des zones humides en (réalisé par ATLAM en 2020) qui a permis de déterminer l'absence de zone humide sur le site du projet au regard du critère pédologique et du critère floristique (cf. cartographie en annexe n°9).

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Mauges-sur-Loire est concernée par deux PPRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "Vals de Chalonnnes - Montjean" : Aléa : Par crue à débordement lent de cours d'eau. - "Marrillais - Divatte" : Aléa : Par crue à débordement lent de cours d'eau. <p>Elle est également concernée par 6 PSS : Aléa : Inondation.</p> <p>Le site du projet se situe en dehors mais en bordure du zonage réglementaire d'interdiction.</p> <p>Le PPRI "Vals de Chalonnnes" : approuvé le 15/09/2003 et révisé le 24/06/2014 ; PPRI "Marrillais - Divatte" : approuvé le 22/03/2004 ; les 6 PSS : approuvés le 06/11/1958.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe à plus de 430 m du site inscrit "Le Mont Glonne" (numéro 49 SI 07).</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site se situe à l'extérieur mais à proximité (environ 300 m) des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZPS : "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes" (FR5212002) - ZSC : "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes" (FR5200622)
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé à proximité (en bordure) d'un site en instance de classement au titre de la loi du 2 mai 1930 "Le promontoire du Mont-Glonne, les rives de la Loire et l'embouchure de l'Evre". L'enquête publique a eu lieu du 16 septembre au 21 octobre 2020 et à obtenu un avis favorable du commissaire enquêteur.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de part sa nature produira un excédent de matériaux. Une partie de ces matériaux sera réutilisée sur place et les matériaux excédentaires seront évacués vers les filières usuelles de traitement adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site intervient sur une ancienne zone agricole en prairies améliorées et cultures peu sensibles. Il conduira à : - impacter quelques sections de haies bocagères pour la création des accès ; - impacter une section de murets en pierre ; - impacter une haie arbustive ; - impacter une partie d'un corridor local (parcelles AH210p et 262p) ; Le projet maintient : - la majorité des haies bocagères existantes ; - la majorité des murets en pierre ; - le vallon humide au sud (corridor écologique principal du site).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 300 m des périmètres Natura 2000 "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes". De part les caractéristiques du site, il n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats inscrits au formulaire standard de données des sites. De même le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur les espèces inscrites.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur des parcelles pour partie urbanisées et pour partie en prairies. Ces parcelles ne font plus l'objet d'un bail agricole. Elles sont mises à disposition gratuitement à un exploitant pour le pâturage de ses bovins. Des indemnités d'éviction ont été versées au moment de l'acquisition des terrains (en 2008 et 2009).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mauges-sur-Loire est concernée par les risques naturels suivants : - Inondations : site non concerné ; - Mouvement de terrain : site non concerné ; - Mouvement de terrain par tassements différentiels ou minier : site non concerné ; - Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent) - site non concerné ; - Séisme : site en zone de sismicité de niveau 3 (modéré) ; - Radon : site en potentiel de catégorie 3 (fort) ; - Retrait-gonflements des sols argileux : site en risque faible à moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements seront relatifs à la phase travaux puis à la fréquentation du nouveau quartier (en phase opérationnelle). Le projet sera desservi par plusieurs accès dont un au niveau de la route du Marillais qui desservira le nord du projet (tranche 2) et plusieurs via la route de l'Etrie qui desserviront le sud et l'est du quartier (tranches 1,3 et 4).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet étant dédié à l'habitat, il n'est pas de nature à générer du bruit. Le seul bruit susceptible d'être généré sera lors de la phase chantier. Le site du projet se situe à plus de 700 m de la RD 752 (catégorie 4) classée par l'arrêté 2016-099 du 9 décembre 2016. Le site ne se trouve donc pas dans un secteur affecté par le bruit et ne nécessite pas d'isolation acoustique renforcée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations générées se limitent à la phase chantier du projet. Elles seront liées à la circulation des poids lourds et des engins de chantier ainsi qu'à leurs manœuvres. Ces vibrations seront donc limitées dans le temps et n'interviendront qu'en période diurne.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses se limiteront à celles produites par l'éclairage public en bordure de voirie avec faisceaux lumineux orienté vers le sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>De par sa surface, le projet est soumis à une gestion des eaux pluviales au titre de la Loi sur l'eau. Cette gestion sera assurée par infiltration à la parcelle pour les pluies d'occurrence décennales. La collecte des eaux pluviales sera réalisée via des noues, un jardin de pluie et des chaussées à structures réservoirs. Les eaux s'écouleront vers le sud du projet en direction du Vallon au sud, affluent de l'Evre.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraînera une production d'eaux usées. Elles seront évacuées et raccordées au réseau eaux usées au nord du bassin d'orage du lotissement "Le Tertre 2".</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau quartier sera implanté sur une ancienne zone agricole actuellement en zone à urbaniser. Il entraînera donc une modification sur les activités humaines de part le changement de l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de ZAC "Le Tertre 4" applique des mesures d'évitement et de réduction et apporte des mesures permettant la gestion des eaux pluviales ainsi que l'intégration du projet dans le paysage.

Mesures ERC :

- évitement du vallon humide au sud du projet et valorisation de ce dernier ;
- préservation de la continuité paysagère par le maintien de la majorité de la trame bocagère existante ;
- plantation de haies, de massifs ainsi que d'arbres tiges ou coupés ;
- préservation d'une partie des éléments écologiques d'intérêt comme les murets en pierre ;
- création d'un jardin de pluie en terrasses pour la gestion des eaux pluviales ;
- création d'espaces verts (verger en bordure du vallon , jardins potagers, etc.) avec gestion différenciée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site du projet ne présente pas d'enjeux importants en terme de faune et de flore. Il se situe en dehors des zonages de protection et d'inventaire et n'est pas concerné par des risques notables.

Le projet applique des mesures d'évitement et de réduction et applique des principes du développement durable (gestion économe de l'espace, liaisons douces, création d'espaces verts, etc.). A ce titre, il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : Extrait du PLU de Mauges-sur-Loire Annexe n°8 : OAP "Le Tertre" Annexe n°9 : Notice explicative Annexe n°10 : Cartographie de l'OAP 7B

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Mauges-sur-Loire

le, 10/09/2021

Signature

Le Maire
Gilles PITON



